



## 1. Environnement de travail

La SNCB joue un rôle incontournable en Belgique sur le plan de la mobilité durable et place donc ses clients au centre des préoccupations. La mission de la SNCB consiste à amener ses voyageurs à destination de manière sûre, ponctuelle et confortable. En outre, elle assure également l'entretien et le renouvellement de ses trains et met tout en œuvre pour offrir un accueil convivial dans des gares fonctionnelles.

Le défi de la SNCB est de devenir à court terme une entreprise moderne et performante qui « donne envie » à ses clients et ses collaborateurs, dans une culture d'entreprise basée sur le professionnalisme, le respect, l'esprit d'entreprise et la collaboration. Notre réussite repose en grande partie sur nos collaborateurs : les bonnes personnes à la bonne place, et motivées pour construire ensemble le succès de la SNCB.

Au sein de la SNCB, la direction Stations intervient en tant que propriétaire et gestionnaire de 550 gares avec les parkings et environs de gares attenants. Il s'agit d'environ 6.065 ha de terrains et 1600 bâtiments avec une surface brute de 1,7 mio m<sup>2</sup>.

La direction Stations compte environ 1450 collaborateurs et s'organise suivant 3 Districts (Centre, Nord, Sud), avec une coordination centrale à Bruxelles. 150 mios d'euros sont investis chaque année dans les gares et environs de gares.

Pour y parvenir, la direction **SNCB Stations** recherche un Supervisor Investment Technical (HVAC-Sanitaire-Electricité HT/BT) pour la Wallonie, au sein de la division « Maintenance, Repair & Build » du District Sud. Celle-ci assure le nettoyage, l'entretien (y compris des installations techniques) de l'ensemble des bâtiments du District Sud ainsi que l'exécution des travaux d'investissement.

Le siège de travail est à Namur, à proximité de la gare.

Jobnews 188 H HR 2019.

## 2. Description de fonction

En tant que Supervisor Investment Technical, votre principale mission est d'assister les ingénieurs/architectes lors de l'exécution des marchés publics de travaux de rénovation, de maintien et de construction des bâtiments et parkings du groupe SNCB. Vos tâches consistent principalement en la surveillance et le contrôle effectif de l'exécution des marchés de travaux, dans le domaine des techniques spéciales (HVAC, techniques des fluides, électricité).

Les principales responsabilités de cette fonction sont :

- Vous veillez directement à la bonne mise en place et au respect strict des mesures de sécurité sur chantier.

- En support à l'architecte/ingénieur responsable, vous intervenez dans l'analyse des plans de projet et des plans d'exécution.
- Vous contrôlez scrupuleusement la qualité du travail réalisé par les entrepreneurs. Vous contrôlez les fiches techniques et le respect des plans d'exécution (plans-type, plans schématiques, schémas unifilaires, schémas multifilaires, schémas blocs, ...).
- Vous mesurez les quantités réellement exécutées et contrôlez les états d'avancement, dans l'optique d'un budget bien maîtrisé.
- Vous rapportez à l'architecte/ingénieur responsable du chantier.

## 3. Profil

Vous êtes en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur dans les spécialités suivantes : électricité, électromécanique, HVAC...

Si vous avez obtenu votre diplôme à l'étranger, vous devez être en possession d'une attestation d'équivalence délivrée par la communauté française pour pouvoir participer à la sélection.

OU

Vous êtes titulaire d'un grade de rang 5 (technicien électromécanicien ECFM) ou vous êtes lauréat d'une épreuve de sélection qui donne accès à ce grade.

### **Compétences techniques**

- Vous maîtrisez les bases des domaines des techniques spéciales (électricité, HVAC, techniques des fluides).
- Vous êtes prêt à vous investir davantage dans ces spécialités.
- Vous êtes habitué aux logiciels bureautiques classiques (MS Office : Word, Excel et Outlook).
- Vous avez une bonne connaissance de base du RGIE.

### **Compétences comportementales**

- Vous cherchez de manière systématique à analyser un problème, et faites usage au maximum des données disponibles.
- Vous agissez consciencieusement et de manière correcte dans votre domaine de responsabilités, en respectant les procédures.
- Vous adaptez vos actions avec efficacité en cas de tâches et contacts différents, même sous la pression.
- Vous structurez et organisez vos activités dans lesquelles d'autres personnes sont également impliquées en tenant compte des deadlines à respecter, ainsi que des temps d'exécution nécessaires.
- Vous travaillez facilement en équipe et vous faites également preuve d'autonomie.



## Stations

Etes-vous le nouveau Supervisor Investment Technical (HVAC-Sanitaire-Electricité HT/BT) pour la Wallonie ?

- Grâce à vos bonnes capacités de communication, vous avez le contact facile avec les diverses parties concernées et vous vous faites aisément comprendre.

### Atouts

- Une expérience de plus de 5 ans dans la surveillance et le contrôle des marchés publics de travaux est un atout.
- Une connaissance de base des règles des marchés publics.

## 4. Nous vous offrons

À la SNCB, vous contribuez chaque jour à une économie durable : moins d'embouteillages, moins de pollution atmosphérique, une mobilité accessible à tous financièrement. Cette fonction vous offre l'opportunité de contribuer au développement d'une offre de services en constante évolution et d'une organisation performante orientée vers le futur. Nous vous proposons un environnement de travail qui offre une liberté pour les initiatives, des formations, un travail flexible, un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, un engagement social, un salaire attractif et beaucoup d'autres avantages.

## 5. Quelles étapes devez-vous suivre?

- 1) Inscrivez-vous via notre site [www.lescheminsdeferengagent.be](http://www.lescheminsdeferengagent.be).
- 2) Si votre candidature correspond au profil, nous vous inviterons pour des tests d'aptitudes non-éliminatoires et un questionnaire de personnalité. La direction se réserve le droit de limiter le nombre de candidats aux profils correspondant le mieux à la job description.
- 3) Vous serez ensuite invité à un entretien qui porte sur votre motivation, connaissances, expérience, capacités et compétences.
- 4) Si vous êtes sélectionné, vous serez soumis à un examen médical et vous nous fournirez aussi les documents administratifs nécessaires (copie du diplôme, extrait du casier judiciaire, copie de l'acte de naissance etc.).
- 5) Prêt pour votre premier jour de travail !

Les inscriptions seront clôturées dès que nous aurons reçu un nombre suffisant de candidatures.

## 6. Questions?

À propos du **contenu de la fonction** :  
Pierre Sergent – T. 04/241 28 00  
M. pierre.sergent@b-rail.be

À propos de la **procédure de sélection** :  
Clément Marchal - T. 02/525 40 89  
M. clement.marchal@hr-rail.be

## Remarques

### 1- Procédure de sélection

- ✓ Cette épreuve est organisée, conformément aux dispositions des avis 251 H-HR du 17 décembre 2015, aux dispositions particulières du fascicule 501 – Titre I – Partie I – Chapitre VII – Interdiction de participation aux épreuves, ainsi qu’aux dispositions particulières du profil ci-joint.
- ✓ Si vous êtes intéressé(e) par cette épreuve, nous vous invitons à poser votre candidature au plus vite. Les inscriptions doivent impérativement être réalisées via le site [www.lescheminsdeferengagent.be](http://www.lescheminsdeferengagent.be).
- ✓ **Votre adresse mail privée doit être utilisée lors de la création du compte personnel.**
- ✓ Pour être admis(e) à la procédure de sélection, vous devez répondre aux conditions d’accès telles que définies dans le profil ci-joint. **La direction se réserve cependant le droit de limiter le nombre de candidats** aux profils correspondant le mieux à la description de fonction.
- ✓ La procédure de sélection consistera en au moins un entretien avec jury. En fonction du poste, du nombre de candidats, la direction concernée se réserve le droit d’organiser un test d’aptitude, une évaluation psycho professionnelle et / ou un test écrit / informatisé (éliminatoires ou non).
- ✓ Les candidats ne peuvent pas quitter sur base volontaire le siège de travail pour lequel ils ont été recrutés ou désignés pendant 5 ans, sauf en cas de promotion de grade entraînant un changement de rang. La période de 5 ans peut être réduite avec l’accord de la direction dans laquelle le candidat est utilisé.
- ✓ Une interdiction de participation aux épreuves est prononcée à l’égard des candidats qui font l’objet d’une obligation de rester durant un délai déterminé dans une zone géographique précise (district, siège de travail, région, ...), une spécialité ou un cadre établi selon des dispositions particulières reprises au fascicule 501. Cette interdiction est toutefois levée un an avant la fin de ce délai ou lorsque l’épreuve donne accès à un grade de rang supérieur.
- ✓ Une interdiction de participation aux épreuves est prononcée à l’égard des candidats, pour une période d’un an :
  - qui n’ont pas participé à l’épreuve à laquelle ils s’étaient inscrits, sans avoir préalablement prévenu de leur absence. Cette interdiction est valable pour les épreuves qui donnent accès à tous les grades ;
  - qui, lorsque l’épreuve à laquelle ils ont participé comporte plusieurs parties, n’ont pas satisfait à deux reprises à la première partie. Cette interdiction est valable pour les épreuves qui donnent accès au même grade et pour les épreuves qui donnent accès à un autre grade mais dont le programme est identique ;
  - qui ont obtenu moins de 8/20 à la seconde partie de l’épreuve. Cette interdiction est valable pour les épreuves qui donnent accès au même grade et pour les épreuves qui donnent accès à un autre grade mais dont le programme est identique.
- ✓ Les agents en stage ou à l’essai ne sont pas admis comme candidat.
- ✓ Les agents non statutaires occupant leur fonction depuis moins d’un an ne sont pas admis comme candidat.
- ✓ Le délai de validité de la liste de réserve est fixé à 1 an. Ce délai expire anticipativement si le mode de sélection attaché au poste à profil est fondamentalement modifié.

### 2- Désignation

- ✓ Le(s) candidat(s) est (sont) désigné(s) pour le(s) poste(s) dans l’ordre du classement établi au terme de la procédure de sélection. A partir du moment où vous êtes désigné(e) pour un poste à profil, vous ne pouvez plus retirer ou annuler votre candidature.
- ✓ Si vous êtes lauréat(e) d’une épreuve donnant accès au grade de référence et que vous êtes désigné(e) dans ce grade, vous serez rayé(e) de la liste des lauréats pour ce grade. En cas d’essai insuffisant, les dispositions du RGPS – Fascicule 501 sont d’application.

### 3- Installation (*valable uniquement pour les agents statutaires des Chemins de fer belges*)

Si vous êtes agent statutaire des Chemins de fer belge et que le grade de référence du poste à profil est différent de votre grade actuel, vous serez amené(e) à conserver votre grade ou à être installé(e) dans un nouveau grade. Vous trouverez ci-après les situations possibles ainsi que leurs conséquences.

#### A. **Changement de rang vers le haut :**

- Installation dans le grade de référence ;
- Rémunération dans les échelles de traitement qui y sont liées ;
- Nouvelle date de prise de rang ;
- Période d'essai.

#### B. **Changement de rang vers le bas :**

- Installation dans le grade de référence ;
- Rémunération inférieure dans les échelles de traitement qui y sont liées ;
- Nouvelle date de prise de rang ;
- Période d'essai.

#### C. **Même rang, grade détenu supérieur au grade du poste à profil :**

- Maintien du grade actuel ;
- Maintien des échelles de traitement ;
- Maintien de la date de prise de rang ;
- Essai simplifié.

#### D. **Même rang, grade détenu inférieur au grade du poste à profil :**

- Installation dans le grade de référence ;
- Rémunération dans les échelles de traitement qui y sont liées ;
- Nouvelle date de prise de rang ;
- Période d'essai.

#### E. **Même rang, grade détenu égal au grade du poste à profil ou changement de spécialité :**

- Maintien du grade actuel et/ou de la spécialité ;
- Maintien des échelles de traitement ;
- Maintien de la date de prise de rang ;
- Essai simplifié.

#### F. **Même rang, grade détenu supérieur au grade du poste à profil :**

- Maintien du grade actuel ;
- Maintien des échelles de traitement ;
- Maintien de la date de prise de rang ;
- Essai simplifié.

#### G. **Même rang, grade détenu inférieur au grade du poste à profil :**

- Installation dans le grade de référence ;
- Rémunération dans les échelles de traitement qui y sont liées ;
- Nouvelle date de prise de rang ;
- Période d'essai.

#### H. **Même rang, grade détenu égal au grade du poste à profil ou changement de spécialité :**

- Maintien du grade actuel et/ou de la spécialité ;
- Maintien des échelles de traitement ;
- Maintien de la date de prise de rang ;
- Essai simplifié.



#### 4- Recrutement

Si vous êtes recruté comme agent statutaire via un poste à profil :

- Installation dans le grade de référence ;
- Rémunération dans les échelles de traitement qui y sont liées ;
- Stage.

#### 5- Neutralisation

Si vous êtes désigné(e) pour ce poste à profil, vous ne pourrez pas quitter cette situation particulière sur base volontaire pendant une période de 5 ans comptée à partir de la date de notification, sauf en cas de promotion de grade entraînant un changement de rang.